

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
Reçu en préfecture le 14/04/2023  
Affiché le **12 AVR, 2023**  
ID : 035-213502362-20230406-SG2023\_133-BF



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 6 avril 2023 - Délibération n° 2023-036

### BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET "MAISON MÉDICALE"

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Vote	
Pour	23
Contre	6
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Madame Géraldine Denigot, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques Carpentier.

#### ***Rapport de Louis Le Coz.***

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 9 février 2023,

Vu la présentation en Commission Finances du 21 mars 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
Reçu en préfecture le 14/04/2023  
Affiché le **12 AVR. 2023**  
ID : 035-213502362-20230406-SG2023\_133-BF

PAR 23 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

ADOpte le budget primitif "Maison Médicale" arrêté aux montants annexés à la présente délibération et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	180 000,00 €	105 000,00 €
Dépenses	180 000,00 €	105 000,00 €

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,  
**Jacques Carpentier**  
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **12 AVR. 2023**